

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***26070138***Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi**22 MAI 2026****Le Greffier**N° d'entreprise : **0870 563 518****Nom**(en entier) : **LA MAISON DES SERVICES**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société coopérative**Adresse complète du siège : **Rue Mandenne (MGS) 1 - 6590 Momignies****Objet de l'acte : Démission et nomination des administrateurs (délégués)**

Extrait des résolutions écrites des actionnaires d.d. 01/05/2026:

1. Démission des administrateurs

L'assemblée générale prend acte de la démission des administrateurs suivantes de la Société à compter du 1er mai 2026 :

- Nadine Guiot
- Jean Kraft de la Saulx
- Antoine Laloux
- Katrien Sneppe
- Adnan Uzun

L'assemblée générale accorde aux administrateurs précités une décharge provisoire pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de leur cessation, sauf en cas de dol ou de fraude.

Conformément aux dispositions légales en la matière, les démissions susmentionnées seront déposées au greffe du tribunal de l'entreprise compétent et publiées aux annexes du Moniteur belge.

2. Nomination des administrateurs

L'assemblée générale décide de nommer en tant qu'administrateurs à compter du 1er mai 2026 :

- Luc Jeurissen, domiciliée à [...]
- Annelies Claes, domiciliée à [...]
- Manon Huet, domiciliée à [...]
- Thomas Jeurissen, domiciliée à [...]
- Louise Arimont, domiciliée à [...]

Les administrateurs confirment et déclarent, en application de l'article 13 de la loi du 4 mai 2023 relative au Registre central des interdictions de gérer, qu'aucune condamnation n'a été prononcée à leur encontre par une juridiction d'un État membre de l'Espace économique européen pour une interdiction similaire à l'une des interdictions d'exercer une activité ou une fonction conformément aux articles 1er, 1er bis, 2 et 3 quater de l'arrêté royal n° 22 du 24 octobre 1934 et conformément à l'article XX.229 du Code de droit économique, telles qu'elles figurent à l'article 6 de la loi du 4 mai 2023.

3. Procuration.

L'assemblée générale donne procuration à Maxime Monard, Arne Vanhees, Karolien De Vleeschauwer et tout autre avocat du cabinet Monard Law SRL, ayant son siège à 1150 Sint-Pieters-Woluwe, Tervurenlaan 270 et avec numéro d'entreprise 0538.839.651 (RPM Bruxelles, division néerlandaise), chacun agissant seul et avec possibilité de substitution, afin de pouvoir accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles aux décisions de l'actionnaire unique de la Société, en ce compris la signature et le dépôt de la demande de modification de l'immatriculation de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises (y compris la signature de la déclaration spéciale en application de la loi relative au Registre central des interdictions de gérer du 4 mai 2023), le dépôt de tous les documents auprès du greffe compétent et

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

l'accomplissement des formalités nécessaires à la publication des décisions de l'actionnaire unique de la Société aux Annexes du Moniteur belge. A cet effet, le représentant peut, au nom de la Société, faire toutes les déclarations, signer tous les documents et faire le nécessaire en général.

Extrait des décisions par écrit de l'organe d'administration d.d. 01/05/2026:

1. Transfert de siège social

L'organe d'administration décide de transférer, avec effet à partir du 1er mai 2026, le siège social de la Société à l'adresse suivante:

Avenue Rogier 14-15, 4000 Liege

2. Démission des personnes déléguées à la gestion journalière

L'organe d'administration décide de mettre fin, avec effet à partir du 1er mai 2026, aux mandats des personnes suivantes en qualité des Personnes Déléguées à la gestion journalière de la Société :

- Antoine Laloux

- Katrien Sneppe

Conformément aux dispositions légales applicables, cette décision de démission sera déposée au greffe du tribunal des sociétés compétent et publiée aux annexes du Moniteur belge.

3. Procuration

L'organe d'administration donne procuration à Maxime Monard, Arne Vanhees, Pieter-Jan Bex, Karolien De Vleeschauwer, ainsi qu'à tout autre avocat ou employé du cabinet d'avocats Monard Law SRL dont le siège social est établi à 1150 Sint-Pieters-Woluwe, Avenue de Tervueren 270 et dont le numéro d'entreprise est 0538.839.651, agissant chacun individuellement et avec faculté de substitution, à l'effet de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour publier les décisions de l'assemblée générale aux Annexes du Moniteur belge, modifier l'immatriculation de la Société au Registre des Personnes Morales, accomplir toutes les formalités administratives en conséquence et, notamment, représenter la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, d'un bureau d'affaires de leur choix et du greffe du tribunal de l'entreprise et, à cet effet, faire tout ce qui est nécessaire.

Karolien De Vleeschauwer

Mandataire